

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 15 décembre 2025

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2026

N° 2025-12-15/05

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 16

Votants : 21

Étaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Magali RAMIREZ et Marie-Françoise DESORMIERE.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Monique REMONTET, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE et Céline JANDARD.

Procurations : Mme Monique REMONTET à M. Jean-Pierre SAPT, Mme Carole SYLVESTRE à Mme Séverine BESSON, Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Magali RAMIREZ et Mme Céline JANDARD à M. Robert MATTONI.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2025.

Secrétaire de séance : Mme Magali RAMIREZ.

Monsieur Jean-Pierre SAPT, Adjoint au Maire délégué aux Bâtiments et à la Vie associative, précise que dans une logique de préservation du patrimoine communal et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, il est prévu d'engager un programme de rénovation complète des toitures des deux écoles communales. Ces interventions sont devenues nécessaires en raison de dégradations progressives de l'étanchéité, générant des infiltrations ponctuelles et un risque de dommages plus importants et aussi de faiblesses thermiques des couvertures actuelles.

Les travaux programmés porteront principalement sur la réfection complète de l'étanchéité des toitures terrasse et l'isolation thermique par la pose d'un complexe isolant conforme aux normes en vigueur (isolation en mousse PU de 160 mm), la réparation ou le remplacement de certains éléments de couverture (gouttières, chéneaux, relevés, etc.). La réalisation des travaux sera échelonnée sur deux années (2026-2027).

Une première estimation financière situe le coût total de l'opération à environ 140 000 € HT. Les travaux feront l'objet d'une consultation réglementaire qui viendra préciser et confirmer ce montant.

Afin d'optimiser le financement du projet, la commune sollicite une aide de l'Etat au titre de la DETR catégorie « opérations scolaires », rénovation thermique et étudie la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du SIEL au titre de son règlement "Résolution 2026". Le reste du financement sera assuré par le budget communal.

Monsieur Jean-Pierre SAPT présente le plan de financement de ces opérations.

NATURE DES DÉPENSES	Montant H.T.
Acquisition Foncière :	0 €
Travaux :	140 000 €
Honoraires :	0 €
Études :	0 €
Matériels – Équipements (ex : ameublement...) :	0 €
Divers :	0 €
Total	140 000 €

FINANCEMENTS		MONTANTS	POURCENTAGE
Financements publics			
Union européenne	sollicité		
	attribué		
DSIL DETR	sollicité sollicité	42 000 €	30,00%
Conseil régional	sollicité		
	attribué		
Conseil départemental	sollicité		
	attribué		
Communauté d'agglomération	sollicité		
	attribué		
Étab. publics (ADEME, Agence de l'eau,...)	sollicité		
	attribué		
Financements privés		Sans objet	
Autofinancement		98 000 €	70%
Total		140 000 €	

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de solliciter une aide au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2026 (DETR) ;

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement des travaux de rénovation et d'étanchéité de l'école élémentaire,
- Sollicite auprès de l'Etat une aide au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2026 (DETR),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 16 décembre 2025

La Secrétaire de Séance,
Magali RAMIREZ

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20251215-2025-12-15_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025
Publication : 16/12/2025

Le Maire,
Laurent BELUZE